



Information sur procédure à suivre..

Par **Aliver**, le **25/06/2012** à **03:53**

Bonjour,rnrnil y a un mois j'ai été lisencier pour faute lourde. (Détourner 1500 euro). Donc convocation au bureau de la DRH pour les fais reproché. Suite aux aveux pour les fais reprocher la direction décide de me lisencier pour faute lourde sans indemnité de préavis avec obligation de remboursser la somme détourné.. La somme détourné fu retiré du solde de tout compte après réception de ma lettre de lisenciment qui me fu envoyé par recommandé.
rnrnQuelque semaine plus tard (3 semaines), j'apprend par intermédiaire qu'il envisager de déposer une plainte contre moi.[s] Justification[/s]: je leur devaient plus que ce qu'ils mon reprocher lors de ma convocation...rnrnEst- ce légal? Quel recours puis je avoir? Quel peine vais- je en courir si cette plainte est déposé?rnrnPour l'instant je n'ai toujours aucune nouvelle de leur part concernant cette plainte.rnrnDois- je attendre? Quel est la procédure dans ce cas de figure? Est ce que je vai être embarquer par la police un matin en me levant? Que faire?rnrnDois- je prendre un avocat d maintenant?rnrnrnrnrnmerci...

Par **Michel**, le **25/06/2012** à **13:18**

Bonjour,rnrnC'est vous qui savez si vous avez détourné 1.500 € ou plus. Donc si c'est plus et que la société porte plainte pour vol, vous serez convoqué par la Police (ils ne viendront pas vous chercher chez vous).